

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28/02/2023

INDEX ÉGALITE PROFESSIONNELLE 2023 AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 : **La Poste atteint 94/100 à l'index d'égalité entre les femmes et les hommes**

La Poste publie le résultat de l'index d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Pour la cinquième année consécutive, La Poste obtient la note de 94/100 grâce à ses actions en matière d'égalité salariale.

L'index est calculé sur la base de cinq indicateurs dont les résultats sont les suivants :

- L'écart de rémunération femmes / hommes : +0,19 % en faveur des hommes soit une note de 39/40
- L'écart de taux d'augmentations individuelles : +0,95 % en faveur des hommes, soit une note de 20/20
- L'écart de taux de promotions : + 0,16 % en faveur des hommes, soit une note de 15/15
- La part de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité : 100 %, soit une note de 15/15.
- Le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 3 femmes, soit une note de 5/10.

La part des femmes dans les effectifs en 2022

La part des femmes est de 52,7 % dans l'effectif total de La Poste. Leur présence dans l'encadrement progresse, pour atteindre 52,4 % (vs 52 % en 2021).

L'égalité professionnelle est une valeur inscrite de longue date dans les valeurs et les politiques de La Poste. Elle se traduit par des actions concrètes et fait l'objet d'accords sociaux réguliers.

Le 5^e accord égalité professionnelle a été signé en juillet dernier pour la période 2022-2025 entre La Poste (et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC/ CFTC et l'UNSA-Postes). Il conforte les politiques déjà mises en place et fixe les objectifs suivants :

- Accroître la parité aux plus hauts niveaux de l'entreprise et développer la mixité des métiers ;
- Affirmer une tolérance zéro contre le sexisme dans l'entreprise et développer l'aide aux postiers dans les situations de violences ;
- Accompagner la parentalité et renforcer la prévention de la santé des postiers.

Par ailleurs, en application de **la loi « Rixain »** du 24 décembre 2021 visant à renforcer la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes des



entreprises de plus de 1 000 salariés, les indicateurs de La Poste pour l'année 2022 sont :

- Pour les cadres dirigeants : une représentativité des femmes de 25 % ;
- Pour les instances dirigeantes dans l'entreprise : une représentativité des femmes de 35,2 % (vs 33,9 % en 2021).

Contact presse :

Service presse La Poste - service.presse@laposte.fr - 01 55 44 22 37

Mélanie Jeambeau - melanie.jeambeau@laposte.fr - 07 86 74 61 61